

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**DU LUNDI 02 OCTOBRE 2023****DELIBERATION N°002-7-2023****OBJET : Adhésion au groupement Achat énergies
du SIEEEN****Date de convocation : 20/09/23****Nombre de conseillers : 50****En exercice : 50****Présents : 37**

- Titulaires : 34

- Suppléants : 3

Absents : 13

- Dont représentés : 11

Votants : 48

- Pour : 48

- Contre : 0

- Abstention : 0

Ź'ayant pas pris part au vote : 0**Présents :**

- Mesdames Marie-Christine GROSCHE, Christine PIN, Brigitte DUVERNOY, Brigitte GAUDRY, Martine DAOUST, Christiane GADREY, Denise FOUCAULT, Andrée LUTREAU, Danièle PERROT, Marie LECLERCQ, Chantal BERNIER ;

- Messieurs Jean-Luc BLANDIN, Jean-Marie PAUTRAT, Emmanuel RABEUX, Patrice GRIMARDIAS, Laurent SOULLARD, André BUTTIGHOFFER, Jean-Max GLORIFET, Jean-Pierre BILLARD, Roman CHARLES, Patrick LOISY, Marc BONNOT, Laurent COTTIN, René BLANCHOT, Fabien BAZIN, Christian PAUL, Eric GALLOIS, Jean-Pierre GIRARD, Christian LETEURTRE, Daniel MARTIN, Patrice JOLY, Laurent LIBRERO, Sébastien DAVIOT, Michel GOBILLON, Abel MOURA, Jean-Michel DUPUIS, Jean-Luc VIEREN ;

Pouvoirs : Marc PERRIN à Eric GALLOIS, Jean-Sébastien HALLIEZ à Emmanuel RABEUX, Chantal-Marie MALUS à Laurent SOULLARD, Yasemin DOGAN KUKUK à Jean-Max GLORIFET, Sandrine DURAND à André BUTTIGHOFFER, Sylvain MATHIEU à Jean-Luc BLANDIN, Eric JUSSIÈRE à Chantal BERNIER, Fabienne PETITRENAUD à Abel MOURA, Philippe DAUVERGNE à Jean-Luc VIEREN, Florence BERLO à Patrice JOLY, Georges FLECCQ à Christiane GADREY**Secrétaire de séance :** Christine PIN

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5214-16 ;

Vu le Code de la Commande publique notamment les articles L. 2113-6 et suivants,

Vu la délibération n° 050-6-2021 du conseil communautaire du 13 décembre 2021 approuvant l'adhésion de la communauté de communes au groupement de commandes relatif à l'achat d'énergie (électricité) porté par le SIEEEN ;

Considérant qu'afin de permettre l'adaptation aux nouvelles pratiques d'achat, les syndicats de Bourgogne Franche Comté ont créé un nouveau groupement d'achat dont le SIEEEN en reste le coordonnateur ;

Considérant que le fonctionnement de ce nouveau groupement restera très similaire à celui existant à ce jour outre les modalités de calcul des cotisations ;

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. Approuve l'adhésion de la Communauté de Communes au nouveau groupement de commandes d'achat d'électricité et dont le coordinateur est le SIEEEN.
2. Autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération, y compris la convention constitutive de groupement de commandes, les marchés et leurs actes d'exécution.

Le Président,
René BLANCHOT



Le secrétaire,
Christine PIN

